

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**REUNION SUR L'EGALITE DES GENRES
ALLOCUTION DE MADAME MOUNIA MESLEM SI AMER
MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE
ET DE LA CONDITION DE LA FEMME**

NEW YORK

27 SEPTEMBRE 2015

Submitted in the context of the Global Leaders' Meeting on Gender Equality and Women's Empowerment, but not delivered in person.

Excellence Monsieur Xi JINPING, Président de la République Populaire de CHINE,
Monsieur Ban KI-MOON, Secrétaire Général des Nations-Unies,
Madame Pliumzile MIAMBO-NGCUKA, Directrice Exécutive d'ONU Femmes,
Madame Gertrude MONGELLA, Secrétaire Générale de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes,
Mesdames et Messieurs,
Honorable Assistance,

Permettez-moi d'exprimer la satisfaction de l'ALGERIE pour l'heureuse initiative d'organiser aux Nations-Unies, un sommet en vue d'examiner les progrès accomplis depuis la quatrième conférence mondiale sur la femme tenue à BEIJING en Septembre 1995, autour du triptyque « Egalité, Développement et Paix ».

Cette rencontre nous offre l'opportunité d'échanger nos expériences sur la mise en œuvre du plan d'action que nos pays avaient alors adopté, pour nous permettre d'évaluer les avancées réalisées et de cerner les difficultés qui continuent à entraver la promotion de la femme et son autonomisation.

Les décisions et les résolutions adoptées il y a 20 ans ont marqué une étape très importante et ont servi de catalyseur à l'évolution de la condition de la femme dans de nombreux pays.

Cependant, j'axerai mon intervention sur les mesures prises par l'ALGERIE pour la concrétisation des engagements auxquels elle a souscrits dans divers domaines, y compris dans la sphère de la petite fille qui ne peut être dissociée de celle de la famille, et sur l'action de mon pays aux niveaux national et régional, en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En matière d'*Egalité*, un investissement colossal a été entrepris, partant de la conviction que l'éducation, en particulier de la petite fille participe de la volonté politique de faire évoluer les mentalités dans la nécessaire complémentarité des rôles entre les genres dans la société.

A cet égard, nous ne pouvons occulter les efforts considérables déployés, dont les retombées sur le processus d'intégration sociale et professionnelle de la femme se vérifient aujourd'hui. L'ALGERIE peut s'enorgueillir de l'accroissement réel de l'encadrement féminin dans tous les secteurs liés à cette politique égalitaire décidée qui a été développée en matière de formation et d'accès à la connaissance.

Ces efforts se sont également concentrés sur le cadre législatif et réglementaire qui a connu régulièrement des réformes tenant compte des attentes de la femme et des revendications des associations de la société civile, ouvrant la voie à la participation de la femme à la prise de décision.

Celle-ci s'est notamment traduite par une forte progression dans les assemblées élues surtout à l'Assemblée Populaire Nationale au sein de laquelle la femme occupe 31,6% des sièges depuis 2012, soit presque 4 fois plus que dans la législature précédente. Désormais, la femme algérienne contribue réellement à l'actualisation de l'arsenal juridique.

L'égalité a été confortée également par le partage de la puissance parentale donnant à travers l'amendement du code de la famille et du code de la nationalité à la femme algérienne la possibilité d'exercer ses responsabilités vis-à-vis de ses enfants mineurs notamment en cas de divorce ou de mariage avec un étranger.

Le principe a été élargi pour la femme divorcée par la mise en place d'un fonds de la pension alimentaire destiné à la protéger contre toutes formes de violences et à sauvegarder l'intérêt supérieur de l'enfant tout en palliant l'incapacité ou le refus de l'ex. époux à honorer ses devoirs.

L'égalité s'est aussi consacrée à travers l'amendement du code pénal par une définition précise de la violence exercée à l'encontre des femmes de manière à en éliminer toutes les formes, y compris sur les lieux publics et dans le domaine économique.

En matière de *Développement* force est de constater que des progrès conséquents ont été réalisés pour l'autonomisation de la femme en ALGERIE à travers la diversification des formules d'emploi, voire de création d'activités génératrices de revenus et leur simplification.

Les récents acquis mettent en évidence l'adoption d'une Charte de la Femme Travailleuse qui vise la conciliation des obligations familiales et professionnelles et, la participation de la femme aux organes de gestion des entreprises et de représentation au sein des syndicats.

La stratégie nationale en la matière a un double objectif : Assurer la pleine participation de la femme à la création des richesses nationales et garantir sa propre indépendance économique pour la soustraire aux effets induits par l'insécurité.

Quant à *la Paix*, l'ALGERIE œuvre constamment depuis l'indépendance, au maintien de sa stabilité. Pour mémoire, à BEIJING en 1995, mon pays vivait des heures tragiques du fait de l'extrémisme violent et du terrorisme.

La délégation algérienne avait insisté, alors, sur la nécessité de combattre ces fléaux.

Depuis, à l'initiative de Monsieur Le Président de la République, Abdelaziz BOUTEFLIKA et à sa politique inclusive et participative, qui a rencontré l'adhésion du peuple algérien, grâce à la mobilisation de la femme contre le terrorisme, la Charte pour la Paix et la Réconciliation Nationale a été adoptée le 29 septembre 2005, par référendum.

En ce domaine les efforts du Gouvernement et du peuple sont constants et résolus. Ils s'appuient sur la politique de déradicalisation qui consiste essentiellement à promouvoir les valeurs civilisationnelles de paix, de concorde et de tolérance.

La création du corps des conseillères en religion chargées d'expliquer aux femmes les droits que leur confère la religion mais aussi le droit positif, s'inscrit dans l'objectif de promouvoir la paix et de l'inscrire dans une optique de durabilité, veillant à la fois sur la cohésion familiale et la stabilité nationale.

En ce dixième anniversaire de la Charte pour la Paix et la Réconciliation Nationale, la femme algérienne se félicite du rétablissement de la sécurité qui lui permet à présent d'exercer ses libertés fondamentales et de participer à pied d'égalité au développement de son pays, se classant parmi les meilleures performances internationales.

Comme à BEIJING, il y a 20 ans, mon pays se rallie à l'engagement de la communauté internationale à continuer d'œuvrer pour la promotion des Droits de la Femme et à mettre en œuvre les stratégies visant l'amélioration de sa condition.

Je vous remercie de votre attention.